



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PRÉFET

Nice, le 19 OCT. 2018

Monsieur,

L'examen de votre dossier de demande d'I.S.D.I.N.D relatif au projet d'extension du site de la Mescla fait apparaître la nécessité de compléter les éléments suivants

- l'extrait du K-bis de la SARL BERMONT et Fils, propriétaire des parcelles à défricher, est manquant,
- le plan cadastral indiquant la surface à défricher ainsi que le phasage des travaux présente des incohérences et nécessite des éclaircissements. Une rencontre serait souhaitable pour vous préciser les attentes du service instructeur,
- la demande d'autorisation de défrichement porte sur une durée de 21 ans par le biais d'un phasage des travaux. Or l'article D341-7-1 du code forestier fixe à 5 ans la durée de validité maximale des autorisations de défrichement. Ce délai peut être porté à trente ans pour les seules fins d'exploitation de carrière, en vertu de l'article L341-3. Votre demande porte sur une installation de stockage, qui ne peut être assimilée à une carrière. Elle doit donc être modifiée.

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier pour faire parvenir les compléments demandés. Je vous engage à vous rapprocher de monsieur Patrice FAUCHIER, coordinateur de l'instruction de votre demande, dont les coordonnées sont patrice.fauchier@alpes-maritimes.gouv.fr, afin d'organiser une réunion qui permettra d'éclaircir les points qui le nécessitent. Ce délai de deux mois interrompt la durée de la phase d'instruction de votre demande jusqu'à la réception de la totalité des éléments nécessaires. Il pourra être prolongé une nouvelle fois s'il en apparaît la nécessité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Yves BERMONT
Président
Société malaussénoise de valorisation (M.D.V.)
RD 6202 – La Mescla
06 710 Malaussène

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
D.T.T.M. 03926

Georges-François LECLERC

Copie : SPNM
DDPP